

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N° 07 – DB du 18/01/2018

Rapporteur : M. GRANDBASTIEN

**Plateforme d'Application du Droit des Sols
Convention de mise à disposition**

Le conseil communautaire a délibéré le 2 avril 2015 pour approuver le principe de la structuration du service Application du Droit des Sols et son renforcement pour permettre sa mise à disposition des trois communautés de communes qui en avaient fait la demande :

- La CC du Chardon Lorrain (39 communes)
- La CC du Grand Couronné (19 communes)
- La CC de Seille et Mauchère (23 communes).

Du fait des recompositions territoriales opérées au 1^{er} janvier 2017, la CC du Chardon Lorrain a fusionné avec la CC de Val-de-Moselle et les CC de Seille et Mauchère et Grand Couronné ont fusionné.

Cette mise à disposition s'établit sur la base d'une convention liant la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, organisateur du service et les autres communautés de communes.

Les liens juridiques et financiers entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les intercommunalités concernées s'effectuent sur la base d'une convention mère.

Par délibération du 25 juin 2015, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain. La plateforme d'Application du droit des Sols instruit les autorisations déposées par les communes de l'ancienne communauté de Communes du Chardon Lorrain depuis septembre 2015.

La nouvelle communauté de Communes de Mad-et-Moselle a exprimé le souhait de voir l'ensemble des dossiers de toutes les communes adhérentes (49 communes) instruites par la plateforme.

D'autre part, le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné a délibéré favorablement le 29 novembre 2017 pour l'intégration de la plateforme et la convention mère. Cette intégration nécessite le recrutement immédiat d'un instructeur des autorisations du droit des sols, sur le grade de rédacteur et de technicien territorial, et d'un assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

En fonction du nombre de dossiers déposés à l'instruction par la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, un deuxième poste d'instructeur, sur le grade de rédacteur et de technicien, est créé et pourra être pourvu le cas échéant. Suivant les recrutements opérés, les postes ouverts sur les grades non pourvus seront supprimés.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec Seille et Grand Couronné ainsi que la convention modifiée avec Mad et Moselle et de prévoir les moyens humains nécessaires.

Je vous laisse le soin de délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention mère entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné. Cette convention sera également proposée à la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle en remplacement de celle signée avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain.

AUTORISE le Président à la signer, ainsi que ses éventuels avenants et à prendre toutes dispositions et signer tout acte nécessaire pour sa mise en application.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer :

- 2 postes de rédacteur territorial et 2 postes de technicien territorial (le cas échéant) à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (le cas échéant) à temps complet

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180118-07-DE
Date de télétransmission : 24/01/2018
Date de réception préfecture : 24/01/2018

AUTORISE le Président à recruter par voie contractuelle dans le cas où aucun titulaire ne présenterait le profil souhaité. La rémunération sera calculée dans la limite de l'indice terminal des rédacteurs, techniciens territoriaux et adjoints administratifs à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires de la filière technique ou administrative.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

—
Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180118-07-DE
Date de télétransmission : 24/01/2018
Date de réception préfecture : 24/01/2018